

Secrétariat d'Etat à la formation,
à la recherche et à l'innovation SEFRI
Département des Hautes écoles
Madame Isabella Brunelli
Einsteinstrasse 2
3003 Bern

Zürich, le 18 mai 2016

**Prise de Position FH SUISSE sur l'ordonnance / le règlement
sur l'examen complémentaire permettant aux titulaires d'un certificat fédéral de
maturité professionnelle d'être admis aux hautes écoles universitaires**

Madame Brunelli,

C'est avec plaisir que nous prenons position sur la modification de l'ordonnance / du règlement sur l'examen complémentaire permettant aux titulaires d'un certificat fédéral de maturité professionnelle d'être admis aux hautes écoles universitaires.

FH SUISSE est l'association faîtière nationale des diplômés de tous les domaines des Hautes écoles spécialisées. Actuellement FH SUISSE compte plus de 47 000 membres et représente les domaines HES, Technique et technologie d'information, architecture, Construction et planification, Chimie et science de la vie, Sciences agronomiques et forestières, Economie et Services, Psychologie appliquée, Linguistique appliquée, Santé, Travail Social, Sport, ainsi que Arts et Design.

Nous saluons la modification de l'ordonnance / du règlement sur l'examen complémentaire permettant aux titulaires d'un certificat fédéral de maturité professionnelle d'être admis aux hautes écoles universitaires, car elle amène à une égalité de traitement pour les titulaires d'une maturité spéciale et augmente la perméabilité du système de formation suisse. Cependant il est très important pour nous que les titulaires d'une maturité spéciale soient conscients des avantages (p.ex. lien avec la pratique) d'une formation en Haute école spécialisée et qu'ils se décident prioritairement de suivre une de ces formations.

En vous remerciant par avance de bien vouloir prendre nos suggestions en considération, nous vous transmettons, nos meilleures salutations.



Christian Wasserfallen
Président FH SUISSE



Claudia Heinrich
Responsable Public Affairs FH SUISSE